



Lyon, le 25 juillet 2022

Décision n°2022-113 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS Saint-Joseph Saint-Luc au nom des intéressé(e)s en date du 22 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	ABASSI	KENZA
Madame	AIME	STEPHANIE
Madame	BALA	LOUANE
Madame	BALAIN	AGATHE
Madame	BELROSE	JULYNE
Monsieur	BOYER	JULIEN
Monsieur	CHASSON	FREDERIC
Madame	EQUILLE	LOUISON
Madame	HOAREAU	VENEXIANA
Monsieur	JAMES	ANTHONY
Madame	KODIA BOTIA	EVELINE
Madame	LICINI MAGAUD	Océane
Madame	MATIP	VIRGINIE
Madame	MENDES DA SILVA	LUIZA
Monsieur	MOUSSE	REMI
Madame	PEREIRA	Chloé
Madame	ZARAI	AYA

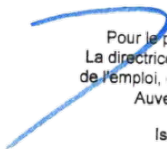


**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	MARAND	ANGELIQUE
Madame	JORDAO	SANDRA
Monsieur	SASSI	MOHAMED
Madame	NTSAME BITEGHE	ALIETTE
Madame	REDAOUI	IMANE
Madame	ADA	Danielle


Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes
Isabelle NOTTER